

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIERES 30760

N°08/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

NOMBRE DE PROCURATION : 0

NOMBRE DE SUFFRAGE : 9

Date de convocation : le 23 mars 2023

Présents : Mmes Magali ARNAL, Karine GAILLARD, Edith MARSCHAL, Pascaline GITZHOFER, Virginie VERAN
Mrs Hervé CLEMENT, Robert HAMON, , Manuel CABANERO, Alain FONTAINE

Absents : M. Olivier GUEDON

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme Magali ARNAL

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET CONVENTION
GESTION CAGR**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312.1 et suivants, et L.2313, L2321 et suivants,

Le compte administratif retrace l'exécution du budget principal communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le conseil municipal doit élire un(e)Président (e) de séance pour débattre et voter le compte administratif. Pour rappel, le Maire, ne peut assister au vote du compte administratif,

Monsieur Hervé CLEMENT est élu président de séance pour le débat et le vote du compte administratif

SECTION EXPLOITATION

Dépenses nettes réalisées :	22 706,36 €
Recettes nettes réalisées :	22 706,36 €
Résultat de l'exercice 2022 :	0 €
Solde reporté exercice 2021 :	0 €
Intégration de résultat	0 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	0 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses nettes réalisées :	0 €
Recettes nettes réalisées :	0 €
Résultat de l'exercice 2022 :	0 €
Solde reporté exercice 2021 :	0 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	0 €

Il est demandé aux membres du conseil municipal, après avoir
CLEMENT, Président de séance :

D'adopter le compte administratif 2022 du budget convention de gestion CAGR.

Hors de la présence de Madame le Maire,

Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE DONNER ACTE de la présentation faite du compte administratif du budget convention de
gestion CAGR, pour l'exercice 2022,

D'ADOPTER le Compte Administratif 2022 du budget convention de gestion CAGR.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en
préfecture le 5 avril 2023 et de la publication le 5 avril 2023. La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux
mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire

Nathalie FORGEROU

